

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ZAC DE L'AEROPARC

Modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Aéroparc à Fontaine (90) en vue de l'extension de son périmètre sur la commune de Fosseماغne (90).

Par délibération n°20-131 du conseil communautaire du Grand Belfort du 15 octobre 2020 a été décidée, en application des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation préalable, afin de recueillir l'avis du public sur la modification de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Aéroparc à Fontaine en vue de l'extension de son périmètre sur la commune de Fosseماغne.

Le lancement de cette concertation est réalisé par une réunion publique.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et afin de l'organiser dans les meilleures conditions, cette réunion publique se tiendra en distanciel (conférence en ligne) **le 28 mai 2021, à 17h00**. L'inscription au préalable des participants est requise, via le lien suivant : <https://attendee.gotowebinar.com/register/1678720474460574734>

Un dossier de concertation sera mis à disposition du public au Grand Belfort dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Belfort, en mairies de Fontaine, de Fosseماغne et Reppe, aux heures habituelles d'ouverture au public. Un cahier sera disponible pour recueillir les observations du public. Ce même dossier pourra également être consulté à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2484>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions pourront aussi être adressées, **avant clôture le 30 juin 2021**, à Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- par correspondance, à Grand Belfort Communauté d'agglomération - Hôtel de Ville et du Grand Belfort, Place d'Armes 90020 BELFORT CEDEX ;

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication auprès du Grand Belfort du dossier de la concertation, pendant toute la durée de celle-ci.